

Comité des Disparitions Forcées

Bulletin d'information n°22 - Mai 2023

Prochaine session du Comité des Disparitions Forcées (11– 29 septembre 2023); appels à contribution; et autres informations utiles

25^e Session

Le Comité des disparitions forcées tiendra sa 25^e session du 11 au 29 septembre 2023 à Genève.

Lors de cette session, le Comité examinera les premiers rapports du **Cambodge** et de la **Mauritanie**, le rapport sur les informations complémentaires des **Pays-Bas** et le rapport sur les informations complémentaires et le suivi du rapport de visite du **Mexique**. Tous les dialogues se dérouleront en personne, lors de réunions publiques. Vous pourrez les suivre en ligne sur [UN TV](#).

Comme indiqué sur la [page web de la session](#), l'ordre du jour comprend les activités suivantes (heure de Genève) :

Réunions publiques

1. Ouverture de la session et espace d'hommage aux victimes

Lundi, 11 septembre, 10:00 - 11:00

2. Examen de premiers rapports (article 29, paragraphe 1, de la Convention)

- **Dialogue avec la Mauritanie**

Première partie : lundi 11 septembre, 15h-18h

Deuxième partie : mardi 12 septembre, 10h-13h

- **Dialogue avec le Cambodge**

Première partie : lundi 18 septembre, 10h-13h

Deuxième partie : mardi 19 septembre, 10h-13h

3. Examen du rapport sur les informations complémentaires (article 29(4) de la Convention)

- **Dialogue avec le Mexique (2^e informations complémentaires et suivi au rapport de visite (art. 33))**

Première partie : mercredi 13 septembre, 15h-18h

Deuxième partie : jeudi 14 septembre, 15h-18h

- **Dialogue avec les Pays-Bas (1^{er} rapport d'informations complémentaires)**

Vendredi 15 septembre, 10h-13h

4. Réunions annuelles avec les partenaires du Comité

- **Réunion avec les organisations de la société civile (OSC) et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH)**
Mardi 27 septembre, 15h-17h (Palais des Nations - Salle XXIII)
Veillez vous inscrire en suivant les instructions ci-dessous
- **Réunion avec les États**
Mardi 27 septembre, 10h-12h (Palais des Nations - Salle XXIII)
Veillez vous inscrire en suivant les instructions ci-dessous
- **Réunion avec les agences et programmes des Nations unies et organisations intergouvernementales**
Mardi 27 septembre, 12h-13h (Palais des Nations - Salle XXIII)
Veillez vous inscrire en suivant les instructions ci-dessous

Les questions qui seront abordées lors des réunions avec les États, les agences des Nations unies, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile seront communiquées à l'approche de la date de la session.

Comment s'inscrire

Tous les partenaires qui souhaitent participer à ces réunions annuelles doivent envoyer un courrier électronique au secrétariat du CED à l'adresse suivante :

Dans votre courriel, veuillez nous communiquer vos coordonnées :

- Le nom de la (des) personne(s) qui assistera(ont) à la réunion
- L'Etat, institution ou l'organisation représentée (le cas échéant)
- Coordonnées de la personne à contacter

De plus amples informations sont disponibles dans la [note d'information à l'intention des victimes, des OSC et des INDH](#) sur la page web du Comité.

5. Évènements

Évènement sur la déclaration commune sur les adoptions internationales illégales (20 septembre 2023)

En septembre 2022, une [déclaration commune sur les adoptions internationales illégales](#) a été adoptée par le CED, le CRC, les rapporteurs spéciaux sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, sur la traite des personnes, et le groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires sur les adoptions internationales illégales.

Le **20 septembre**, les cinq mécanismes de défense des droits de l'homme impliqués organiseront un événement commun pour sensibiliser le public à cette déclaration et à ses implications.

Lancement de l'Observation Générale sur les disparitions forcées dans le contexte des migrations

Lors de la 25e session, le Comité adoptera son premier Commentaire Général sur "Les disparitions forcées dans le contexte des migrations". La version non éditée de ce document sera présentée lors d'un événement public **le 28 septembre, de 15h à 18h, Palais des Nations, Room XXIII**.

Toutes les parties intéressées sont cordialement invitées.

Réunions privées

Lors des réunions privées, le Comité mènera les activités suivantes :

1. Réunions avec **des représentants de la société civile et des INDH** des États parties à examiner (Cambodge, Mauritanie, Mexique et Pays-Bas).
2. Réunions pour traiter des questions liées aux **méthodes de travail du Comité**.
3. Réunions conjointes avec d'autres **mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme**.
4. Discussion des documents suivants :
 - **Liste de questions** : Samoa
 - **Listes de questions en l'absence de rapport** : République Centrafricaine et Sri Lanka
 - **Rapport sur le suivi des observations finales** : Panama (à confirmer à réception du rapport de l'État partie)
 - **Projet de déclaration commune avec le GTDFI sur la notion de disparition forcée de courte durée**

Contributions des victimes, organisations de la société civile et institutions nationales de défense des droits de l'homme à l'examen des États parties lors de la 25e session

Comme lors de toutes les sessions, l'une des principales activités du Comité consiste à examiner les rapports des États sur les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la Convention. La participation des victimes, des organisations de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme à ce processus est essentielle à son succès et est particulièrement bienvenue.

Les contributions peuvent être écrites ou orales.

Dates limites de présentation des contributions :

- **Liste de questions** :
République centrafricaine, Samoa et Sri Lanka : **19 juin 2023**
- **Suivi des observations finales** :
Panama (à confirmer à réception du rapport de l'État partie) : **11 juillet 2023**
- **Observations finales/dialogues avec les États parties** :
Cambodge, Mauritanie, Mexique et Pays-Bas :
 - o Contributions écrites : **11 août 2023**
 - o Demandes de présentation orale : **31 juillet 2023**

Pour plus d'informations sur les moyens de contribuer et de s'inscrire à la session, veuillez consulter la [note d'information pour les victimes, les OSC et les INDH](#) qui est disponible sur la page web du Comité pour la session. Le document est disponible en anglais, espagnol, et français.

Appels à contribution

Le Comité rappelle à toutes les parties intéressées qu'il est encore temps de contribuer aux projets suivants :

- [Commentaires au premier projet d'observation générale sur les disparitions forcées dans le contexte migratoire](#)
Date limite: **15 juin 2023**

- [Projet de déclaration conjointe avec le GTDFI sur la notion de disparition forcée de courte durée](#)

Date limite: **31 juillet 2023**

Informations de partenaires extérieurs

Recetario para la Memoria, Guanajuato – Livre de recettes pour la mémoire Guanajuato

Le Comité souhaite partager avec vous le "Recetario Para la Memoria Guanajuato" (« Livre de recettes pour la Mémoire »). Ce livre a été publié avec le soutien de différents acteurs : la photographe Zahara Gómez Lucini, le journaliste Daniel Rea, la designer Clarisa Moura, le collectif des familles Buscadoras Guanajuato, et 9 autres collectifs de l'état de Guanajato au Mexique. Le livre est un projet gastronomique, photographique et social qui donne un visage aux victimes de disparitions forcées et se souvient de leur présence dans la vie quotidienne de leurs parents et de leurs proches à travers leurs recettes préférées.

Le livre peut être acheté sur la [page web suivante](#).

Le 10 mai, le CICR a organisé un webinaire intitulé "Se souvenir des disparus à travers l'art". Les créateurs du projet ont décrit l'inspiration et le processus qui a conduit à la publication du « Recetario para la Memoria ». Le webinaire a également compté avec la participation des projets "Buenas Noticias" (« Bonnes nouvelles ») du Pérou, et "Women" de Syrie et Jordanie. Ces projets utilisent également l'art pour exprimer les souvenirs des victimes de disparitions forcées et leurs expériences personnelles. L'enregistrement du webinaire est maintenant disponible en ligne en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#), [français](#), [portugais](#) et [russe](#).

